Communiqué sur la réélection du membre de la CCG pour la région Romandie (ROM)

Le membre de la commission de contrôle de gestion (CCG) doit être réélu, selon les statuts, lors de l'AD du 28 mars 2026.

Le titulaire actuel du poste, **Daniel Leimgruber**, s'est déclaré prêt à être **réélu.**

La commission de contrôle de gestion est composée d'un membre par région linguistique. Elle participe aux séances du Comité central (cinq à huit par an) en tant qu'organe consultatif.

Les principales tâches incluent :

- Veiller à ce que toutes les affaires de la fédération soient traitées conformément aux règlements et à la législation
- Assurer le bon déroulement des scrutins et des élections lors des assemblées des délégué·e·s (régionales et nationales)
- Suivre la gestion des affaires courantes
- Servir de personne de contact pour les questions de protection des données au sein de la fédération
- Rédiger le rapport de contrôle de gestion à l'attention de l'assemblée des délégué·e·s
- Collaborer à des projets de gestion selon accord

Profil idéal :

- Personnalité communicative et intégrative
- Aisance dans l'interprétation des lois et règlements (droit des associations, CO, CC)
- Domicile dans la région concernée
- Bonne connaissance du milieu régional des sports subaquatiques
- Pensée en réseau
- Compétences linguistiques : français, connaissances de base en allemand, un plus

Dans un esprit de transparence, d'autres personnes ont bien sûr, également la possibilité de soumettre leur candidature à ce poste.

Procédure :
Les personnes intéressées sont priées d'envoyer une courte lettre de motivation ainsi qu'un CV à la présidente de la région ROM : Cindy Guyot, rom@fsss.ch

Délai de candidature :	31 janvier 2026
Élection :	28 mars 2026, lors de l'assemblée des délégué·e·s

Les candidat·e·s ont la possibilité de participer, en tant qu'invité·e·s, aux assemblées régionales des trois régions fin octobre / début novembre. Une page du bulletin pour l'assemblée des délégué·e·s 2026 est mise à leur disposition pour se présenter. Lors de l'assemblée nationale du 28 mars 2026, les candidat·e·s se présenteront devant l'organe électoral. L'élection aura ensuite lieu parmi les délégué·e·s des clubs et le ou la représentant·e des membres individuels.